

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 66

présenté par

Mme Le Dain, M. Le Déaut, Mme Capdevielle, M. Marsac, Mme Chapdelaine, Mme Pochon et  
Mme Guittet

-----

**ARTICLE 5**

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

« 3° Après le mot : « orientation », la fin du 3° est ainsi rédigée : « , la promotion sociale, l'accompagnement, l'insertion professionnelle et leur suivi; »; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient que des avancées soient faites en matière d'accompagnement des étudiants vers l'emploi et que les institutions qui délivrent les diplômes s'intéressent au devenir des étudiants qu'ils diplômement sur le marché du travail.